

## INTERVENTION DE RAYNALD TANTER

Vice-président en charge des politiques du logement

### Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012

Budget primitif 2012

- Rapport : « Se loger » -

*Seul le prononcé fait foi*

---

Monsieur Le Président, mes cher(e)s collègues,

Dans notre projet stratégique, le logement des Finistériens a été identifié comme une priorité. Si l'on en juge par les intentions politiques du moment, nous pouvons, sans complexe, nous prévaloir d'un réalisme pragmatique. Celui-ci ne relève pas de la seule anticipation, mais de notre réelle capacité à évaluer les problématiques sociétales propres à notre département et de les appréhender dans le cadre idoine de notre collectivité territoriale de proximité, au bénéfice des Finistériens.

L'objectif intermédiaire « Se loger » est inscrit comme une ambition forte de l'objectif stratégique qui est de « contribuer à un aménagement vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques. Pour ce faire, nous avons décidé dès 2011 de travailler à une mise à jour de la politique départementale du logement.

**Ce rapport « Se Loger » constitue une première étape dans la mise à jour de la politique du logement.**

Sur la base de l'état des lieux de l'habitat en Finistère qui a été réalisé en 2011, l'Assemblée a retenu 5 enjeux prioritaires à mieux prendre en compte dans nos politiques.

Deux enjeux prioritaires à mettre en œuvre dès le budget 2012 : le logement des plus défavorisés, les économies d'énergie dans l'habitat ancien.

Les trois autres enjeux prioritaires seront approfondis en 2012 : le logement des jeunes, l'habitat des personnes âgées, la croissance démographique et l'étalement urbain.

Nombre de réunions associant nos partenaires ont d'ores et déjà permis de confirmer et de conforter des programmes existants, mais également de proposer de nouvelles actions et dispositions qui vont dans le sens de nos enjeux.

**Pour ce qui relève de la stratégie d'aménagement**, nous disposons certes déjà d'un observatoire de l'habitat en Finistère.

Pour partager nos préoccupations, permettre une meilleure prise en compte des priorités, poursuivre la territorialisation et la cohérence de nos politiques, il est nécessaire d'aller plus loin. Pour y répondre, Le rapport propose d'engager en 2012 le travail d'élaboration d'un **plan départemental de l'habitat** en 2012. Cette élaboration se fera dans un cadre partenarial fort.

La mise en œuvre d'une **nouvelle convention de délégation** des aides à la pierre que nous venons d'approuver est le moyen pour le Département d'agir en chef de file pour son territoire, en concertation avec les intercommunalités finistériennes.

Une étude comparative sur le financement du logement a mis en évidence un montant moyen de subvention par logement supérieur dans les territoires des agglomérations qui ne sont pas délégués au Conseil général. Dans une démarche concertée avec les autres délégataires des aides à la pierre, nous adapterons en 2013 nos conditions de financement pour parvenir à un **principe d'intervention équilibrée**.

Un **nouveau schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage** sera approuvé en 2012.

Sur le chapitre des **économies d'énergie dans l'habitat ancien**, le Conseil général consacrera une partie croissante de son effort financier en direction de la réhabilitation et de la rénovation thermique du parc public. Cela se fera dans le cadre des opérations de réhabilitations inscrites dans les contrats de territoires et aussi dans la future convention financière avec le bailleur départemental Habitat 29.

Il est proposé également la création d'un nouveau dispositif levier pour les logements sociaux, le CLAM + (charges en logement ancien maîtrisées) afin de soutenir des programmes performants de rénovation thermique conditionnés à la maîtrise des charges pour les locataires.

Le Conseil général travaillera de façon étroite avec les intercommunalités pour que les **actions sur l'habitat privé** de type OPAH se développent.

**Sur le volet du logement des personnes défavorisées**, outre les programmes que je viens de citer sur les économies d'énergie et la maîtrise des loyers et des charges, et qui participent au maintien dans le logement, l'accès au conseil, à l'information et à l'accompagnement, dans un domaine souvent technique et complexe, est un service nécessaire à rendre aux Finistériens.

Dans le cadre du **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées**, des actions de **formation et d'information** seront engagées sur ces thèmes pour que les acteurs sociaux identifient les situations de mal logement, orientent vers les dispositifs habitat, mobilisent les aides existantes. L'action des **territoires d'action sociale et de leurs conseillers logement** sera soutenue.

En 2012 sera rénové le **partenariat pour l'accès au logement** avec les associations et centres communaux d'action sociale qui agissent avec le **Fonds de solidarité logement**. Le financement de la gestion des logements pris en gestion par ces structures, les garanties d'impayés de loyer seront au cœur des discussions.

Voilà, mes cher(e)s collègues, je souhaitais mettre l'accent sur les éléments novateurs de cet important rapport qui comportent un grand nombre d'actions déclinées par objectifs opérationnels.

Ce rapport a été examiné en commissions conjointes « Territoires – Environnement » et « Insertion-Economie », et par les commissions « Enfance-Jeunesse-Famille » et « Solidarités » qui ont émis un avis favorable.

Je vous propose de délibérer sur les propositions déclinées par objectifs opérationnels.

## **INTERVENTION DE RAYNALD TANTER**

Vice-président en charge des politiques du logement

### **Séance plénière du Conseil général du Finistère des 26-27 janvier 2012**

Budget primitif 2012

- Rapport particulier sur le renouvellement de la délégation des aides à la pierre -

*Seul le prononcé fait foi*

---

Monsieur Le Président, mes cher(e)s collègues,

Ce rapport particulier porte sur le renouvellement de la convention de délégation des aides à la Pierre pour la période 2012-2016 en matière d'habitat public et privé. Pour autant que cette délégation intègre les orientations du rapport général n° 14 relatif à l'objectif prioritaire « Se loger », il nous a paru utile qu'un rapport spécifique nous permettent aux uns et aux autres de mesurer plus précisément les enjeux importants de cette contractualisation avec l'Etat.

Lors de la commission permanente du 7 novembre dernier, les services vous ont présenté le bilan de la délégation 2006-2011. Ce bilan a également fait l'objet d'une évaluation commune Département - Etat, lors d'une rencontre entre le Secrétaire général de Préfecture et moi-même. Ce bilan est apparu globalement très positif au regard des objectifs attendus et surtout atteints pour les finistériens.

Bien que la gestion se soit compliquée, notamment de part la volatilité de l'Etat national sur les priorités affichées et sur les ajustements à la baisse des enveloppes financières, il apparaît que la délégation est un instrument intéressant pour le Département pour la mise en oeuvre de sa politique d'aménagement et d'habitat tout en favorisant un partenariat avec les collectivités du territoire délégué, voire au-delà avec les autres délégataires du Département.

J'ajoute, et c'est une conviction personnelle forte acquise dans les quelques mois d'exercice de la mission que vous m'avez déléguée, qu'il est important, je dirai même, plus que « nécessaire » d'être présent dans les instances décisionnelles à l'échelle régionale, pour représenter les intérêts du Département. Et pour ce qui nous concerne, seule la Délégation des aides à la pierre le permet.

Ce sont là des raisons pour lesquelles, entre autres, nous demandons à l'Etat, le renouvellement de la délégation des aides à la Pierre sur une durée de 6 ans. Lors de la réunion annuelle de l'Observatoire de l'Habitat, Monsieur Le Préfet du Finistère s'est dit satisfait des résultats de la précédente délégation. Il s'est, pour l'occasion, prononcé très favorablement pour un renouvellement, d'autant, et je rejoins ses propos, qu'il s'est réjoui des bonnes relations entre les services du Conseil général et ceux de L'Etat au niveau départemental.

Ces bonnes relations qui, je m'en félicite, ont permis de négocier au mieux les termes de la nouvelle délégation. Celle-ci présente un certain nombre de garanties que nous avons souhaitées préalables en tant que délégataire ainsi que les objectifs fixés au titre de nos priorités départementales.

La capacité du Conseil général à respecter ses engagements auprès des EPCI de son territoire délégué est également clairement affichée dans le cadre de cette convention. Je tenais à le souligner, car cela relève d'une volonté très forte du Département exprimée à nos partenaires.

Mes chers collègues, je vous invite donc à prendre à votre compte les termes de ce rapport examiné conjointement par l'ensemble des commissions, et à délibérer favorablement sur l'approbation de :

- la convention de délégation de compétence d'attribution des aides publiques au logement 2012-2016 telle qu'elle figure en annexe 1,
- la convention pour la gestion des aides départementales à l'habitat privé 2012-016 qui figure en annexe 2,
- la convention de mise à disposition des Services de l'Etat qui figure en annexe 3,
- la convention d'utilisation des données de l'infocentre qui figure en annexe 4.

Et d'autoriser Le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.